



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
2 mai 2017
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Quarante-cinquième session

Vienne, 27-29 juin 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit

Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit

Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations sur le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit conformément à la décision IDB.44/Dec.4.

I. Aperçu général

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (le "Comité d'audit") est un comité consultatif établi conformément à l'article 63 du Règlement intérieur du Conseil du développement industriel (le Conseil) pour donner des avis à ce dernier et au Directeur général sur les questions relevant de son mandat.
2. À la suite de l'adoption par le Conseil des termes de référence dans la décision IDB.44/Dec.4, le secrétariat a rédigé le projet de procédure de sélection des membres du Comité d'audit ainsi que l'appel à candidatures. Conformément au paragraphe 6 des termes de référence, l'appel à candidatures pour des postes au Comité d'audit a été transmis aux Missions permanentes le 13 février 2017. Il a aussi été diffusé sur le site Web de l'ONUDI et sur d'autres médias sociaux pertinents.
3. Lors d'une réunion d'information tenue le 27 février 2017 à l'intention des Missions permanentes, le projet de procédure (joint en annexe) et le calendrier des étapes futures ont été approuvés.
4. À la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt, 40 candidatures avaient été reçues, y compris une candidature proposée par un État Membre. Lors de la présélection, les candidats ont été évalués sur la base des critères suivants: qualifications professionnelles en matière d'audit, de comptabilité et de finances, titre universitaire, expérience fonctionnelle dans le domaine de l'audit, de la comptabilité, des finances et de la gestion des risques, expérience institutionnelle dans des organisations internationales, des organismes des Nations Unies ou des organismes des secteurs public ou privé, et expérience actuelle ou passée au sein d'un comité d'audit

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



ou appartenance à un tel comité. À l'issue de cette présélection, 10 candidats, soit les deux premiers candidats de chaque groupe régional, ont été retenus pour passer un entretien téléphonique. Après des échanges avec le jury de sélection, le nombre de candidats retenus pour les entretiens téléphoniques a été augmenté à 15, soit les trois premiers candidats de chaque groupe régional.

5. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le jury de sélection était composé de la Présidente du Conseil du développement industriel, d'un représentant de chaque groupe régional et de représentants du Directeur général.

S. E. M ^{me} Angara Collinson, Ambassadrice (Philippines)	Présidente du Conseil
S. E. M ^{me} Faouzia Mebarki, Ambassadrice (Algérie)	Groupe des États d'Afrique
M. Altamash Wazir Khan, Conseiller (Pakistan)	Groupe des États d'Asie et du Pacifique
S. E. M ^{me} Pilar Saborio de Rocafort, Ambassadrice (Costa Rica)	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
M. Gregory V. Mikhano, Représentant permanent adjoint (Fédération de Russie)	États inscrits sur la liste D
M. Servatius van Thiel, Ministre conseiller (délégation de l'Union européenne)	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
M. Sichun Wang, Chef de cabinet	Représentant du Directeur général
M ^{me} Fatou Haidara, Directrice principale, Appui à l'élaboration des politiques et des programmes	Représentante du Directeur général

6. Conformément aux paragraphes 5 et 6 de la procédure de sélection des membres du Comité d'audit, les entretiens téléphoniques ont eu lieu le 4 avril 2017 et la liste restreinte des candidats recommandés a été présentée pour examen au Bureau élargi du Conseil le 25 avril 2017.

7. Conformément au paragraphe 6 des termes de référence du Comité d'audit et au paragraphe 7 de la procédure de sélection des membres de ce dernier, le Bureau élargi communique par la présente la liste définitive des candidats au Conseil en vue de son approbation. Un résumé des curriculum vitae des candidats retenus sera communiqué dans un document de séance.

M. Elmar Vinh-Thomas (Afrique du Sud)	Groupe des États d'Afrique
M. S. Lakshman Athukorala (Sri Lanka)	Groupe des États d'Asie et du Pacifique
M. Fernando Nikitin (Uruguay)	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
M. Nikolay V. Chulkov (Fédération de Russie)	États inscrits sur la liste D
M ^{me} Yuko Keicho (Japon)	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

8. Les candidats prometteurs suivants n'ayant pas été sélectionnés au cours du présent processus sont inscrits sur une liste de candidats présélectionnés afin que leur candidature soit prise en considération pour les postes qui deviendront vacants.

M. Tijani C, Bouraoui (Tunisie)	Groupe des États d'Afrique
M. Subhash K. Gupta (Inde)	Groupe des États d'Asie et du Pacifique
M. Michael N. Parker (Jamaïque)	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
M. Gabor Amon (Hongrie)	États inscrits sur la liste D
M. Carsten Meyer (Allemagne)	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

II. Mesures à prendre par le Conseil

9. Le Conseil pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport sur le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (IDB.45/15);

b) Nomme les cinq personnes dont les noms figurent au paragraphe 7 du document IDB.45/15 au Comité d'audit pour un mandat de trois ans, conformément aux dispositions relatives à leur période de fonctions qui figurent dans les termes de référence du Comité d'audit (décision IDB.44/Dec.4, par. 7);

c) Recommande que, conformément aux dispositions susmentionnées, le renouvellement des sièges se fasse de façon échelonnée au cours du deuxième mandat de trois ans, afin d'assurer la continuité au sein du Comité d'audit, de sorte que deux membres sur cinq aillent au terme de celui-ci tandis que trois ne siègeraient que pendant deux ans. Un tirage au sort départagera les membres appelés à siéger deux ou trois ans, à condition que ceux qui quitteront le Comité d'audit avant la fin de leur deuxième mandat soient remplacés par un candidat de leur groupe régional respectif inscrit dans le fichier des candidats présélectionnés.”

Annexe

Procédure de sélection des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a été établi par le Conseil du développement industriel dans sa décision IDB.44/Dec.4 en tant qu'organe subsidiaire du Conseil conformément à l'article 68 de son Règlement intérieur. Comme le prévoit le paragraphe 6 des termes de référence adoptés par le Conseil dans cette même décision, "le Directeur général lance un appel à candidatures ouvert, destiné notamment mais non exclusivement aux États Membres, afin de désigner les membres du Comité d'audit. Après avoir consulté les États Membres, le Bureau élargi propose au Conseil une liste non exhaustive de candidats susceptibles de siéger au Comité d'audit." Le Conseil a aussi invité le Directeur général à "engager des consultations avec les États Membres sur la procédure de sélection des membres du Comité d'audit afin qu'il soit possible de présenter des candidats à la quarante-cinquième session du Conseil".

2. Le Directeur général:

a) Invite les États Membres de l'ONUDI à proposer des candidats justifiant des qualifications et de l'expérience requises comme prévu dans les termes de référence;

b) Publie sur l'intranet, l'extranet, le site Web de l'ONUDI et les réseaux sociaux un appel à manifestations d'intérêt de candidats disposant des qualifications et de l'expérience nécessaires.

3. À l'issue de la date limite, des représentants du Département de la gestion des ressources humaines (HRM) et du Bureau de l'évaluation indépendante et du contrôle de la qualité (EVQ), ainsi que le Bureau des services de contrôle interne et de l'éthique (IOE) qui joue un rôle de conseiller, procéderont à une présélection pour réduire le nombre de candidats en se fondant principalement sur leur formation, leurs qualifications et leur expérience à des niveaux de responsabilité élevés.

4. Les représentants du HRM et de l'EVQ, avec l'IOE dans un rôle de conseiller, évalueront les candidatures restantes sur la base des critères suivants: qualifications en matière d'audit, de comptabilité et de finances, expérience à des niveaux de responsabilité élevés dans le domaine de la gestion, du contrôle et de la gestion des risques, expérience dans des organisations internationales, des organismes des Nations Unies ou des organismes des secteurs public ou privé.

5. Les candidats retenus seront invités à passer un entretien téléphonique avec un jury de sélection composé de la Présidente du Conseil du développement industriel, d'un représentant nommé par chaque groupe régional et de deux hauts responsables de l'ONUDI désignés par le Directeur général.

6. La liste des candidats présélectionnés (au moins trois) sera communiquée au bureau élargi du Conseil du développement industriel pour examen.

7. Le bureau élargi communique la liste définitive des candidats au Conseil pour approbation ainsi que leur curriculum vitae où figurent les renseignements suivants: nom, sexe, nationalité, région, qualifications et expériences professionnelles.

8. Les candidats qualifiés et prometteurs justifiant des compétences requises qui ne sont pas sélectionnés pour le processus sont inscrits sur une liste de candidats présélectionnés afin que leur candidature puisse être prise en considération pour les postes qui deviendront vacants.

9. Pendant tout le processus de sélection des membres du Comité d'audit, il est dûment tenu compte du principe d'une répartition géographique équitable et d'égalité entre les sexes et l'on veille à assurer un équilibre approprié des compétences pertinentes de sorte qu'elles se complètent.

Note: À chaque étape du processus, le secrétariat prépare et sélectionne la documentation nécessaire pour l'examen ou l'audit à réaliser par le Commissaire aux comptes.
